



# BRÈVES ÉCONOMIQUES GRANDE CHINE ET MONGOLIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE PÉKIN

Semaine du 30 août 2021

## Chine continentale

### Conjoncture [\(ici\)](#)

**PMI** : le PMI manufacturier officiel et celui calculé par Caixin-Markit convergent dans le sens d'un fléchissement de la production en août. Le PMI non manufacturier officiel enregistre une baisse notable.

**Orientations économiques** : la 10ème réunion du Comité central pour les affaires économiques et financières du 17 août a été marquée par la promotion du concept de « prospérité commune », et une attention portée à la prévention et résolution des risques financiers

**Emploi** : le Conseil des affaires d'Etat a publié le 14ème Plan quinquennal pour la promotion de l'emploi

### Banque et finance [\(ici\)](#)

**Stabilité financière** : le promoteur immobilier Evergrande a averti les investisseurs sur un risque de défaut obligataire

**Stabilité financière** : cinq investisseurs stratégiques devraient procéder à des injections au capital de Huarong à hauteur de 100 Mds RMB

**Stabilité financière** : publication des résultats des banques chinoises au S1 2021, qui enregistrent en général une croissance des bénéfices à deux chiffres

### Echanges et politique commerciale [\(ici\)](#)

**Politique étrangère** : le gouvernement chinois annonce des mesures sur la gestion de l'aide internationale

**Défense commerciale** : le MOFCOM étend les délais des enquêtes antidumping et antisubventions sur certaines importations d'éthers de glycol en provenance des Etats-Unis

**Relation Chine-US** : un groupe spécial de l'OMC soutient les Etats-Unis dans ses mesures de sauvegarde visant les importations des panneaux solaires chinois

**Politique commerciale** : les Etats-Unis devancent l'Australie dans les exportations de viande bovine congelée vers la Chine

**Relations Chine-Australie** : un projet de loi interdisant l'importation des produits résultant du « travail forcé » est approuvé par le Sénat australien

### Industrie et numérique [\(ici\)](#)

**Données** : la loi sur la sécurité des données est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre ; la loi sur la protection des données personnelles le sera le 1<sup>er</sup> novembre

**Economie numérique** : les algorithmes de recommandation font l'objet d'un projet de réglementation de la CAC  
**Cybersécurité** : la publication des règlements relatifs à la protection des « infrastructures critiques d'informations » (CII) apporte plusieurs précisions, sans trancher sur la manière d'identifier les opérateurs de CII  
**Jeux vidéo** : restriction à 3 heures par semaine pour les mineurs  
**Economie numérique** : poursuite de la campagne pour le « développement sain de l'économie de plateforme »  
**Automobile** : partenariat entre Renault et Geely sur les véhicules hybrides  
**Distribution** : JD.com prend une participation minoritaire dans Lagardère Travel Retail Asia  
**Propriété intellectuelle** : la loi sur le e-commerce prochainement amendée

## Développement durable, énergie et transports [\(ici\)](#)

**Transport aérien** : de nouvelles règles menacent la continuité des liaisons aériennes internationales tout-cargo et passagers  
**Biodiversité** : le premier segment de la CoP15 de la convention pour la diversité biologique se précise  
**Marché carbone** : le cours du carbone en baisse continue sur le nouveau marché carbone national  
**Energie** : les autorités chinoises approuvent la réouverture de mines de charbon dans un contexte de flambée des prix du combustible, ayant causé des pertes financières record aux entreprises du secteur  
**Energie** : méga projet d'hydrogène vert en Mongolie intérieure  
**Environnement** : la NFGA publie son 14<sup>ème</sup> plan quinquennal pour la protection des forêts et des prairies  
**Environnement** : la Chine renforce le contrôle des projets industriels ainsi que la capacité du traitement des eaux usées et des déchets urbains dans le bassin du fleuve Jaune  
**Aéronautique** : COMAC met tout en œuvre pour obtenir la certification du C919 avant fin 2021 ; incertitudes sur le calendrier de retour en Chine du 737 MAX  
**Aéroports** : Qingdao met en service le nouvel aéroport international de Jiaodong

## Actualités régionales [\(ici\)](#)

**Zhejiang** : une zone de démonstration de la « Prospérité commune » avec des objectifs chiffrés

## Hong Kong et Macao [\(ici\)](#)

### Hong Kong

**Consommation** : les ventes de détail du mois juillet progressent 2,9% (g.a), marquant un ralentissement après les +5,8% du mois de juin  
**Environnement** : le conseil législatif vote une loi visant à faire payer les résidents hongkongais pour le traitement de leurs ordures ménagères  
**Place financière** : Joseph Yam Chi-kwong, ancien directeur général de la HKMA a défendu l'idée d'une cotation en RMB à Hong Kong pour les actions du HSI à l'occasion d'une visite d'officiels chinois  
**Loi anti-sanctions** : le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire repousse le vote sur l'adoption de la loi anti-sanctions à Hong Kong

### Macao

**Commerce extérieur** : les importations de Macao ont augmenté de 143,6% au cours des 7 premiers mois de l'année  
**Chiffres de la croissance au 2<sup>ème</sup> trimestre** : le PIB macanais rebondit de 69,5% au T2-2021

## Taiwan [\(ici\)](#)

**Balance des paiements :** *l'excédent du compte courant atteint 28 Mds USD au T2*

**Commerce bilatéral :** *les exportations françaises vers Taïwan progressent de près de 12% au 1er semestre*

**PIB :** *la croissance économique a atteint 8,13% au premier semestre*

**Climat :** *le gouvernement lance une alliance pour atteindre l'objectif zéro émission nette de GES en 2050*

# Chine continentale

## Conjoncture

**PMI : le PMI manufacturier officiel et celui calculé par Caixin-Markit convergent dans le sens d'un fléchissement de la production en août. Le PMI non manufacturier officiel enregistre une baisse notable.**

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) Caixin-Markit décline en août en-deçà du seuil de 50 (zone d'expansion), à 49,2, contre 50,3 en juillet, soit la première contraction depuis avril 2020. L'indice PMI officiel poursuit quant à lui la tendance baissière enregistrée depuis mars 2021, en fléchissant légèrement à 50,1, contre 50,4 en juillet. Il demeure cependant au-dessus de la barre des 50 pour le 18<sup>ème</sup> mois consécutif, indiquant que le secteur manufacturier continuerait de croître, mais à un rythme plus lent. L'évolution de l'indice PMI manufacturier s'explique principalement par le recul des nouvelles commandes (49,6 contre 50,9 en juillet), imputable à la recrudescence de cas de Covid-19 dans plusieurs régions ainsi qu'aux inondations dévastatrices dans le centre du pays en juillet. L'importation et les nouvelles commandes à l'exportation continuent de fléchir, à 46,7 et 48,3 respectivement en août. Compte tenu de la hausse des prix des matières premières depuis le début d'année et malgré les mesures gouvernementales initiées depuis mai (libération des stocks de matières premières métalliques, mise en garde contre une « spéculation excessive » sur les marchés des matières premières, abaissement des droits de douane sur un certain nombre de matières premières afin de favoriser les approvisionnements domestiques), l'indice des prix des intrants et l'indice des prix au départ d'usine restent encore bien au-dessus du seuil d'expansion mais s'abaissent respectivement de 62,9 à 61,3 et de 53,8 à 53,4 entre juillet et août, les entreprises étant confrontées à une grande pression sur leurs coûts de production. Il convient de noter que les PMI manufacturiers des grandes entreprises et des moyennes entreprises s'établissent à 50,3 et 51,2, tandis que le PMI manufacturier des petites entreprises s'établit à 48,2.

Le PMI non manufacturier officiel chute fortement à 47,5 en août (contre 53,3 en juillet), soit le niveau le plus bas depuis février 2020, cette baisse s'expliquant également par l'apparition du variant Delta du Covid-19. Le sous-indice des services tombe notamment à 45,2, en baisse de 7,3 points de pourcentage par rapport au mois précédent (notamment pour les secteurs du transport routier, transport aérien, hôtellerie, restauration, location, protection écologique).

Pour mémoire, le PMI manufacturier de Caixin, compilé par la société d'analyse de données IHS Markit Ltd., est davantage représentatif de l'industrie légère tandis que l'enquête officielle donne davantage de poids aux industries lourdes.

**Orientations économiques: la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité central pour les affaires économiques et financières du 17 août a été marquée par la promotion du concept de « prospérité commune », et une attention portée à la prévention et résolution des risques financiers**

Le 17 août, le Président chinois Xi Jinping a consacré la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité central pour les affaires économiques et financières à la promotion du concept de « prospérité commune » et aux enjeux liés à la prévention et la résolution des risques financiers. Pour rappel, le Comité Central pour les affaires économiques et financières est un organe dépendant du Comité Central du PCC, se réunissant deux à trois fois par an sous la

direction d président Xi, afin de coordonner le travail sur les enjeux économiques et financiers chinois de long terme. LI Keqiang, WANG Huning et HAN Zheng ont également assisté à la réunion.

Le [communiqué officiel](#) souligne que la « prospérité commune » est à la fois matérielle et spirituelle, elle est présentée comme n'étant « ni favorable à une minorité », ni synonyme d' « égalitarisme » absolu. Il y est également indiqué « devenez riche d'abord, puis aidez ensuite » et « encourager le travail acharné et l'innovation pour devenir riche ». Afin d'atteindre ces objectifs, le document affirme la nécessité d'améliorer les mécanismes de répartition des revenus (garantie des moyens de subsistance de base, augmentation des plus bas revenus, accroissement des groupes à revenus intermédiaires, ajustement des plus hauts revenus, création de conditions plus inclusives et équitables). A ce titre, la politique de redistribution est brièvement mentionnée : la fiscalité et la sécurité sociale, l'accès aux services publics de base, le logement, le système de retraite devraient être « améliorés ». De manière générale, l'accent est mis sur un développement équilibré de l'économie réelle (développement de l'industrie, soutien aux PME, développement régional). Sur tous ces éléments, le Comité ne détaille aucune mesure précise qui permettrait de concrétiser ces objectifs.

Par ailleurs, la prévention et la résolution des risques financiers est identifiée comme « l'une des trois batailles majeures » (pour rappel, les deux autres « batailles » portent sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre la pollution). Le communiqué fait ressortir les objectifs déjà largement promus par les autorités d'équilibrer « le rapport entre une croissance stable et la gestion des risques financiers » et de renforcer le cadre de supervision global. En outre, il souligne la nécessité de « mettre en œuvre et coordonner les responsabilités du Parti et des gouvernements locaux » dans la gestion des risques financiers.

Sur le volet économique, ces annonces s'inscrivent dans la continuité des orientations promues lors des *Lianghui* en mars 2021. Les autorités entendent œuvrer en faveur de l'enrichissement du plus grand nombre : en effet, l'accroissement de la classe moyenne est la condition *sine qua non* d'une croissance structurelle plus équilibrée, ayant pour principal moteur la consommation des ménages chinois. L'amélioration des politiques sociales (*social safety nets*, logement, systèmes de retraite et de santé) est identifiée comme nécessaire à l'atteinte d'une « prospérité commune ». Sur le volet financier, l'objectif de stabilité financière apparaissait également comme l'une des priorités de la PBoC pour l'année 2021, énoncée lors de sa session de travail annuelle le 4 janvier. La PBoC soulignait alors la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention, d'identification et de résolution des risques ; la responsabilité des institutions financières et de leurs actionnaires ainsi que des gouvernements locaux dans leurs activités financières ; la surveillance des activités financières des sociétés de plateformes Internet (*fintech*) ; la surveillance dans le domaine des paiements et des crédits personnels ; la protection des droits des consommateurs des services financiers, etc.

Pour rappel, la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité le 15 mars 2021 avait abordé les thèmes du développement sain et durable de l'économie numérique des plateformes et de l'atteinte du pic carbone.

### **Emploi : le Conseil des affaires d'Etat a publié le 14<sup>ème</sup> Plan quinquennal pour la promotion de l'emploi**

Le vendredi 27 août, le Conseil des affaires d'Etat a publié le [14<sup>ème</sup> Plan quinquennal pour la promotion de l'emploi](#) (« 十四五« 就业促进规划 »). Pour mémoire, pendant la période du 13<sup>ème</sup> Plan Quinquennal, 65,64M de nouveaux emplois ont été créés dans les villes et villages du pays, et le taux de chômage urbain moyen s'est établi à 5,2%. Le nombre moyen d'années d'études pour la population en âge de travailler est passé de 10,2 à 10,8 ans. Le nombre total de travailleurs qualifiés est passé de 130M à 200M.

Dans la continuité, le plan détaille les principaux objectifs d'ici 2025 :

- **Stabilisation de la situation de l'emploi.** Créer au moins 55M de nouveaux emplois et conserver le taux de chômage à 5,5%. Réduire les écarts d'opportunités dans le domaine de l'emploi entre les zones urbaines et rurales ;
- **Amélioration de la qualité de l'emploi.** L'augmentation de la rémunération du travail coïncide avec l'augmentation de la productivité du travail. Renforcer le système de sécurité social et les droits des travailleurs ;
- **Atténuation de la contradiction structurelle de l'emploi.** Améliorer la qualité de la main d'œuvre pour correspondre aux besoins de la transformation et de la modernisation industrielle, dans le cadre d'un développement de haute qualité. Le nombre moyen d'années d'études de la population en âge de travailler atteindra 11,3 ans et la proportion de travailleurs nouvellement augmentés qui font des études supérieures atteindra 55% ;
- **Dynamisme de l'emploi et création d'emplois impulsés par l'entrepreneuriat.**
- **Amélioration des mécanismes de prévention contre le chômage.**

Par ailleurs, le Plan précise sept axes clés :

- 1) Adhérer à l'orientation du développement économique axé sur l'emploi et continuer d'accroître les capacités d'emploi ;
- 2) Renforcer le rôle moteur de l'entrepreneuriat et favoriser « l'effet multiplicateur » de l'emploi ;
- 3) Améliorer le système de soutien à l'emploi pour les groupes clés (les jeunes diplômés, les travailleurs précaires...) et renforcer la sécurité de l'emploi. Notamment, la réforme du Hukou est mentionnée : « Libéraliser les restrictions à l'installation sauf pour certaines mégapoles et expérimenter un système d'enregistrement de la résidence au lieu de résidence effectif. Encourager les gouvernements locaux à explorer et à formuler progressivement des politiques de migration pour la migration urbaine-rurale dans les deux sens » ;
- 4) Renforcer les compétences des travailleurs et atténuer les contradictions structurelles sur le marché de l'emploi. Les secteurs stratégiques, notamment manufacturiers et des services, devront être ciblés et les politiques de formation améliorées ;
- 5) Promouvoir la construction d'un « environnement de l'emploi fondé sur les mécanismes de marché » et améliorer l'emploi dans le service public ;
- 6) Optimiser l'environnement de travail et augmenter le niveau de protection des travailleurs : améliorer les conditions de travail, les droits des travailleurs, le niveau de rémunération, la sécurité, et l'égalité ;
- 7) Prévenir et résoudre les risques de chômage à grande échelle.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## Banque et finance

### **Stabilité financière : le promoteur immobilier Evergrande a averti les investisseurs sur un risque de défaut obligataire**

Le 31 août, Evergrande, l'un des principaux promoteurs immobiliers en Chine (actifs à fin juin 2021 : 2378 Mds RMB), a publié son rapport semestriel en soulignant un risque de défaut sur sa dette qui s'établit à 572 Mds RMB, dont 240 Mds RMB arrivent à échéance dans un an. En effet, au premier semestre 2021, Evergrande a réalisé un chiffre d'affaires de 223 Mds RMB, en baisse de 16,5% en glissement annuel ; le bénéfice net s'est établi à 10,5 Mds RMB, soit une contraction de 28,9% en glissement annuel. Son activité de promotion immobilière a enregistré des pertes à hauteur de 4,1 Mds RMB, liées probablement à la vente de maisons à prix réduits. Par ailleurs, son activité de production et commercialisation de véhicules à nouvelle énergie a également enregistré des pertes importantes (4,9 Mds RMB). Evergrande ajoute dans son rapport qu'il poursuivrait de nouvelles cessions d'actifs afin de résoudre ses problèmes de liquidité.

Pour mémoire, en 2020, la Chine a fixé « trois lignes rouges » pour plafonner les emprunts des principaux promoteurs immobiliers d'ici mi-2023, dans le cadre d'une campagne visant à limiter l'effet de levier et à réduire les risques que le secteur fait peser sur le système financier. Le président d'Evergrande, Xia Haijun, a déclaré en mars 2021 que la société tenterait d'atteindre ces objectifs d'ici la fin de l'année prochaine, en réduisant son endettement de 150 Mds RMB chaque année.

Pour répondre aux exigences réglementaires, Evergrande a accéléré les cessions d'actifs. Ainsi, en juin, l'entreprise a levé des fonds grâce à la vente d'actifs Internet et immobiliers pour rembourser les obligations *offshore* venues à échéance. La société a également renforcé ses réserves de trésorerie en offrant des remises importantes sur les ventes d'appartements neufs. Le 30 juin, Evergrande a déclaré avoir réduit son ratio d'endettement net sur fonds propres à moins de 100 %, atteignant ainsi l'un des trois objectifs.

Alors qu'Evergrande et ses filiales n'ont fait défaut sur aucune échéance de paiement d'intérêts et/ou de principal, les inquiétudes se sont multipliées quant à leur capacité à continuer à réduire leur dette. Moody's et Fitch Ratings ont abaissé la notation de crédit d'Evergrande à B2 en juin et à CCC+ en juillet respectivement. La plus grande société de notation de crédit chinoise *China Chengxin International Credit Rating Co.* a placé les obligations nationales d'Evergrande sous surveillance. Plusieurs banques chinoises restreignent également les crédits à Evergrande. En juillet, à la suite d'une décision judiciaire gelant les dépôts bancaires d'une filiale d'Evergrande (132M RMB) (dans le cadre d'un désaccord sur le remboursement anticipé d'un prêt à la Guangfa Bank et à l'interdiction des ventes de projets résidentiels par le gouvernement de la ville de Shaoyang), le cours des actions d'Evergrande a chuté de 25% entre le 19 et le 20 juillet, pour atteindre son plus bas niveau depuis avril 2017. En outre, le 16 août, la PBoC et la CBIRC ont déclaré dans un communiqué qu'Evergrande devait « résoudre activement » la crise d'endettement et maintenir la stabilité des marchés immobiliers et financiers » après avoir convoqué ses dirigeants.

### **Stabilité financière : cinq investisseurs stratégiques devraient procéder à des injections au capital de Huarong à hauteur de 100 Mds RMB**

Le 18 août, *Huarong Asset Management Co. Ltd.*, l'une des quatre principales structures de défaillance nationales chinoises (*Asset Management Companies, AMC*), a averti les investisseurs qu'elle prévoit de déclarer des pertes

nettes de 102,9 Mds RMB (15,87 Mds USD) pour l'année 2020. Selon le [communiqué](#) publié par l'entreprise, ces pertes reflètent la liquidation et cession d'actifs risqués accumulés par « l'opération agressive et l'expansion désordonnée de l'ancien président Lai Xiaomin pendant son mandat » (76% des pertes en 2020 étant dues à l'activité de « gestion d'actifs et investissement », qui génère des pertes depuis trois années consécutives). Huarong a indiqué que les conséquences économiques de la crise du Covid-19 ont également contribué à dégrader la qualité de ses actifs. Huarong a cependant déclaré que les liquidités de la société étaient suffisantes, et que les obligations nationales et étrangères arrivant à échéance étaient remboursées à temps.

Le même jour, Huarong a indiqué dans un [communiqué](#) avoir signé des accords-cadres d'investissement avec cinq investisseurs stratégiques potentiels, dont le géant d'Etat *Citic. Group Corp* (plus important conglomérat financier public chinois), pour une injection de capital totalisant environ 100 Mds RMB. Les quatre autres investisseurs sont *China Insurance Investment Co. Ltd.*, *China Life Asset Management Co. Ltd.*, *China Cinda Asset Management Co. Ltd.* et *Sino-Ocean Capital Holding Ltd.* L'accord-cadre n'est pas un document formel contraignant les investisseurs mentionnés à procéder aux injections de capital, et le plan de recapitalisation est en cours d'étude. Si elle est mise en œuvre, la recapitalisation devrait entraîner un changement d'actionnaire majoritaire : alors qu'en juin 2020, Huarong était contrôlée par le ministère des Finances (participation à hauteur de 61,41%), suivi du *National Council for Social Security Fund* (à 6,34%), Citic a déclaré qu'il prévoyait d'investir entre 20 et 50 Mds RMB dans Huarong, ce qui ferait de lui le nouvel actionnaire majoritaire devant le MOF.

Mettant fin à six mois de spéculation sur un potentiel renflouement par les autorités, l'annonce du plan de recapitalisation a provoqué une reprise du cours des obligations de la société sur les marchés internationaux : ses obligations perpétuelles ont augmenté de 11% pour s'échanger à 95 cents pour un dollar, contre seulement 49 cents en avril à la suite d'une vente massive. Soumis à l'approbation des régulateurs, le plan de renflouement témoigne de l'importance systémique de Huarong au sein du secteur financier chinois. Suite aux annonces, Fitch Ratings a révisé son évaluation négative de Huarong à positive, en raison du soutien gouvernemental. A l'inverse, la note de crédit de Huarong a été abaissée par Moody's de Baa1 à Baa2 compte tenu des pertes annoncées pour 2020, deux crans au-dessus d'un niveau de note spéculative, et reste sous examen pour une nouvelle dégradation potentielle.

Selon les résultats publiés le 30 août, Huarong a réalisé un bénéfice de 158M RMB au premier semestre de cette année. Au 30 juin, les emprunts de la société s'élevaient à 782 Mds RMB, parmi lesquels ceux arrivant à échéance dans moins d'un an s'élevaient à 578 Mds RMB. Le ratio d'adéquation du capital était de 6,32% (contre 13,2% à la même période l'année dernière), soit bien en-deçà des exigences réglementaires (12,5%).

#### Résultats nets provenus de différentes activités de Huarong

Mds RMB	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs non performants	11,9	15,9	20,3	12,9	19,6	-20,4
Services financiers	7,2	7	7,6	4,5	5,7	-2,4
Gestion d'actifs et investissement	3,1	7,7	11	-9,7	-13,5	-77,9
Autres	0	0	-2,2	-1,7	0	-2
<b>Total</b>	<b>22,2</b>	<b>30,6</b>	<b>36,7</b>	<b>6</b>	<b>11,8</b>	<b>-102,7</b>

Pour mémoire, Huarong, l'une des quatre AMC nationales mises en place par le gouvernement chinois en 1999 pour traiter les actifs non performants des banques d'Etat, a été ébranlée à la suite de la chute de son ancien

président Lai Xiaomin, exécuté en janvier dernier. Sous la direction de Lai, les activités de Huarong s'étaient étendues à des domaines tels que le courtage de titres, les fiducies et l'assurance, la structure de défaillance s'écartant de son mandat initial de liquidation des créances douteuses des institutions financières. Depuis la chute de Lai, Huarong a pris des mesures visant à liquider les actifs et unités commerciales non essentiels. Dans ce contexte, les inquiétudes du marché concernant la santé financière de Huarong se sont intensifiées après que la société n'a pas été en mesure de publier ses résultats pour l'exercice 2020 le 31 mars, déclenchant des dégage­ments record sur ses obligations. L'hypothèse d'une restructuration de Huarong est évoquée depuis avril.

Pour rappel, depuis 2018 les régulateurs renforcent la surveillance des activités des structures de défaillance nationales, les encourageant à « revenir à leur activité principale de cession d'actifs financiers en difficulté ».

### **Stabilité financière : publication des résultats des banques chinoises au S1 2021, qui enregistrent en général une croissance des bénéfices à deux chiffres**

Les six grandes banques chinoises (ICBC, ABC, BOC, CCB, BoCom, PSBC) ont publié fin août leurs résultats pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Le taux de croissance des bénéfices est généralement à deux chiffres. La qualité des actifs s'est améliorée et le ratio de créances douteuses a globalement diminué :

	ICBC	CCB	ABC	BOC	BoCom	PSBC
Bénéfices (Mds CNY)	163,47	153,3	122,28	112,81	42,02	41,24
Taux de croissance du bénéfice (en g.a.)	9,86%	11,39%	12,35%	11,79%	15,10%	21,84%
Ratio de créances douteuses	1,54%	1,53%	1,50%	1,30%	1,60%	0,83%
Diminution du ratio de créances douteuses (point de pourcentage)	0,04	0,03	0,07	0,16	0,07	0,05

Dans le contexte d'un rebond de l'économie chinoise, la finance en ligne, la banque d'investissement et la carte de crédit ont notamment contribué à la croissance des activités bancaires. Les banques ont aussi fait d'importants efforts dans la réduction des coûts. Cependant, le rétrécissement de la marge d'intérêts nette en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la revalorisation des prêts à l'échéance représente un défi pour les banques commerciales. A l'exception de la BoCom, les grandes banques ont enregistré des baisses de leur marge d'intérêts nette (jusqu'à 6 points de base pour la BOC par exemple), qui se situe dorénavant entre 1,5 et 2,4%.

Orientées par des politiques économiques les encourageant à œuvrer en faveur de l'économie réelle, les banques ont continué à augmenter leurs prêts dans des domaines tels que le développement vert (dans le cadre de l'atteinte des objectifs de neutralité carbone), la revitalisation rurale, l'industrie manufacturière et le financement des PME.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## Echanges et politique commerciale

### Politique étrangère : le gouvernement chinois annonce des mesures sur la gestion de l'aide internationale

Le 31 août, trois administrations d'Etat, dont l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA), le ministère des Affaires étrangères, et le ministère du Commerce (MOFCOM) ont conjointement publié [des mesures sur la gestion des aides internationales](#). Elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et remplaceront [les mesures \(provisoires\) sur la gestion des aides internationales](#) publiées par le MOFCOM en 2014. Le présent document résulte du [projet de mesures sur la gestion des aides internationales](#) publiées par la CIDCA en novembre 2018, alors ouvert aux commentaires publics.

Selon les nouvelles mesures, la CIDCA, agence de niveau sous-ministériel créée en mars 2018 sous tutelle du Conseil des affaires de l'Etat, remplacera le MOFCOM dans la gestion de la distribution des aides internationales de la Chine. La CIDCA prendra désormais également en charge la formulation des politiques d'aide internationale, la compilation des budgets annuels finalisés pour les projets d'aide, et l'organisation de la coopération internationale en matière d'aide. Le MOFCOM sera entre autres responsable de la négociation et de la mise en œuvre de projets spécifiques avec les pays récipiendaires. Le ministère des Affaires étrangères donnera quant à lui des suggestions concernant l'aide internationale conformément aux besoins diplomatiques de la Chine.

Les « aides internationales » correspondent aux fonds du gouvernement chinois dédiés aux projets de soutien économique, technique ou matériel, souvent au profit des pays en voie de développement ayant établi des relations diplomatiques avec la Chine.

La Chine met en avant le fait que sa distribution d'aide internationale s'appuie sur des principes de « respect de la souveraineté du pays récipient, non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, et d'absence de conditions préalables politiques ». La construction en commun de « la Ceinture et la Route » et de la « communauté de destin partagé » sont également des concepts mis en avant dans l'élaboration de la politique d'aide au développement chinoise.

Selon le site officiel de la [CIDCA](#), entre 2013 et 2018, l'aide étrangère de la Chine a atteint 270 Mds CNY (420 Mds USD), sous forme de dons (47 %), prêts sans intérêt (5 %) et prêts préférentiels (48 %), principalement à destination de l'Afrique (45 %), de l'Asie (37 %) et l'Amérique latine et des Caraïbes (7 %).

### Défense commerciale : le MOFCOM étend les délais des enquêtes antidumping et antisubventions sur certaines importations d'éthers de glycol en provenance des Etats-Unis

Le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) a annoncé le 27 août sa décision d'[étendre de six mois le délai de son enquête antidumping](#) sur certaines importations d'éthers de glycol en provenances des Etats-Unis, jusqu'au 28 février 2022 ; l'enquête initiale avait commencé en août 2020.

[Le délai de son enquête antisubventions sur le même produit a été également prolongé de six mois](#), jusqu'au 14 mars 2022. Le MOFCOM avait lancé cette enquête antisubventions en septembre 2020.

Les éthers de glycol sont utilisés comme solvants dans l'industrie chimique et textile. En 2020, les Etats-Unis étaient le 6<sup>e</sup> fournisseur de la Chine d'éther de Glycol, avec 325 MUSD importés de la part de Chine (en forte hausse par rapport à 50 MUSD en 2019).

## **Relation Chine-US : un groupe spécial de l'OMC soutient les Etats-Unis dans ses mesures de sauvegarde visant les importations des panneaux solaires chinois**

Un groupe spécial établi par l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a publié le 2 septembre [une décision](#) défendant les mesures de sauvegarde américaines visant les importations de produits photovoltaïques en provenance de la Chine.

En janvier 2018, à la suite des plaintes portées par les entreprises américaines du secteur, le président américain [avait annoncé](#) la mise en place de droits de sauvegarde sur certains panneaux solaires originaires de Chine pour une durée de 4 ans, avec des taxes dégressives de 30 % à 15 %.

En août 2018, la Chine avait déposé une plainte auprès de l'ORD de l'OMC, présentant quatre allégations, en particulier l'absence de « lien de causalité » entre la hausse des importations et le dommage grave causé à l'industrie américaine.

Le groupe spécial, établi par l'ORD en août 2019, a rejeté toutes les allégations de la Chine. Les mesures actuelles de sauvegarde expireront en février 2022.

[La représentante américaine au Commerce Katherine Tai s'est félicitée de cette décision](#), en soulignant que l'administration Biden-Harris s'engage à affirmer le rôle des Etats-Unis dans les chaînes résilientes d'approvisionnement d'énergie verte.

## **Politique commerciale : les Etats-Unis devancent l'Australie dans les exportations de viande bovine congelée vers la Chine [déjà publiée par le pôle agro]**

Selon [un article](#) publié dans le *South China Morning Post*, les exportations du bœuf congelé vers la Chine en provenance de l'Australie ont connu une tendance à la baisse depuis le commencement de la dégradation de la relation bilatérale entre Pékin et Canberra en avril 2020 ; en particulier, la suspension imposée par les autorités chinoises sur huit abattoirs en Australie l'an dernier avait eu un effet immédiat sur la chute des exportations australiennes. De plus, une baisse de la production de viande bovine due à une reconstitution saisonnière des troupeaux qui a réduit le nombre d'animaux abattus a également contribué à l'effondrement des exportations.

Par ailleurs, les exportations américaines de bœuf congelé vers la Chine ont constamment augmenté à la suite de la signature de l'accord de « phase 1 » en janvier 2020, au détriment des exportations australiennes : en juillet, la valeur des exportations américaines vers la Chine est environ trois fois supérieure à celle des exportations australiennes (107 MUSD contre 35 M USD). L'Australie était le premier fournisseur jusqu'à avril dernier.

L'Australie a toujours un avantage dans le marché du bœuf frais en Chine, du fait de sa compétitivité prix, bien que l'écart soit également en train de se réduire.

## Relations Chine-Australie : un projet de loi interdisant l'importation des produits résultant du « travail forcé » est approuvé par le Sénat australien

Le Sénat australien a approuvé le 23 août un [projet de loi](#) visant à interdire l'importation de produits résultant du « travail forcé ». Le projet constitue un avenant du *Customs Act 1901* et doit désormais être approuvé par la Chambre des représentants.

Bien que ce projet de loi ne fasse plus référence à la Chine (le projet initial de 2020 proposé par le sénateur Rex Patrick visait exclusivement les produits résultant du « travail forcé » des Ouighours), le [Global Times](#), journal proche des autorités chinoises, a d'ores et déjà menacé l'Australie de nouvelles sanctions s'il venait à être approuvé. La relation entre Pékin et Canberra a connu une forte dégradation ces dernières années, en particulier à la suite d'une demande australienne en avril 2020 d'une enquête indépendante sur l'origine du coronavirus en Chine.

Sanctions commerciales chinoises envers l'Australie					
Marchandise concerné	Type de mesure	Date	Durée	Justification	Conséquences (estimations)
<b>Viande (bœuf)</b>	- 4 abattoirs interdits d'exporter	11/05/2020	Temporaire	Mesure sanitaire Manquements en matière d'inspection et de quarantaine (manquement à des obligations de marquage)	/
	- Ajout d'un 5 <sup>ème</sup> (Queensland meatworks)	08/12/2020			
	- Ajout d'un 6 <sup>ème</sup> (Meramist Pty Ltd) Ajout d'un 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> abattoirs	09/10/2020			
<b>Orge</b>	Imposition de droit de douane de 80,5% (73,6% anti dumping et 6,9% droits de douane)	18/05/2020	Temporaire	Défense commerciale Mesure sanitaire (Enquête initiée 18 mois auparavant)	La Chine représentait un débouché pour 70% des exportations d'orge australien
	Suspension des exportations de CBH Group (exportateur)	31/08/2020			
<b>Vin</b>	Enquête anti-dumping	18/08/2020	Mesures antidumping temporaires (caution) jusqu'en août 2021	Défense commerciale Enquête initiée par des fabricants de vin chinois	Le vin australien représentait environ 37% des importations de vin en Chine
	Enquête antisubventions	31/08/2020			
	Marchandises bloquées	06/11/2020			
	Mesures anti-dumping – imposition de droits de douanes de 107,1 à 212,1%	28/11/2020			
	Mesures anti-dumping – ajout de	10/12/2020			

	<p>taxes complémentaires de 6,3 à 6,4%</p> <p>Plus de 10 tonnes de vin rejetés au port de Shenzhen pour « utilisation excessive de produits additifs » et « mauvais étiquetage »</p> <p>Droits de douane anti-dumping relevés de 116,2 % à 218,4%.</p>	février 2021			
<b>Charbon</b>	<p>Interdiction d'importer</p> <p>Mise en place de quotas envisagée</p>	12/10/2020	Indéfinie	Défense commerciale	/
<b>Coton</b>  <b>Et laine</b> <b>(simplement mentionné)</b>	<p>Découragement à l'importation</p> <p>Interdiction de décharger</p>	16/10/2020 06/11/2020	/	/	750 MUSD (2019) 64% du coton australien est exporté en Chine
<b>Bois</b>	<p>Interdiction d'importer de la province du Queensland</p> <p>Marchandises bloquées</p> <p>Interdiction d'importer de la province de Victoria</p> <p>Etendu à la Tasmanie et Australie du sud</p> <p>Etendu à New South Wales et l'Australie de l'ouest</p>	30/10/2020 06/11/2020 11/11/2020 09/12/2020 24/12/2020	Susceptible d'ajustements ultérieurs	Mesure sanitaire (présence de peste et d'insectes non-indigènes)	Réduction de 1% des exportations vers la Chine (estimation)
<b>Blé</b>	<p>Suspension des importations d'Emerald Grain (exportateur)</p>	30/10/2020	Menace non mise à exécution – en suspend	/	394 MUSD (estimation)

<b>Homard/ langouste/poissons</b>	Report des importations des Marchandises bloquées Non-renouvellement de la licence d'exportation d'Australian Reef Fish Traders (premier exportateur des poissons vivants)	30/10/2020 06/11/2020 25/02/2021	Blocages intempestifs en douane	Dédouanement	94% des 752 MUSD d'exportations de homard/langouste d'Australie sont allés à la Chine en 2018-19
<b>Sucre</b>	Marchandises bloquées	06/11/2020	Blocages intempestifs en douane	Dédouanement	/
<b>Cuivre</b>	Marchandises bloquées	06/11/2020	Blocages intempestifs en douane	Dédouanement	/
<b>Céréales</b>	Plus d'un million de kilos d'avoine bloqués au port de Shantou (CBH Grain)	mars 2021			
<b>Viande (bœuf et mouton)</b>	Interdiction d'importer (Australian Lamb Co. and JBS Brooklyn) Plus de 140 000 kilos de viande bloqués pour « mauvais étiquetage » et « non-conformité aux exigences d'inspection » (JBS Australia, Stanbroke Beef, Fletcher International, G&K O'Connor, Thomas Foods International)	09/12/2020  juin 2021		/	578 MUSD
<b>Fruits</b>	Report des délais des importations de citrons aux ports chinois (AGRIFresh)	07/06/2021			
<b>Foin</b>	Non-renouvellement des licences d'exporter le foin des 25 entreprises australiennes	20/04/2021			160 MUSD

Retour au sommaire ([ici](#))

## Industrie et numérique

**Données : la loi sur la sécurité des données est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre ; la loi sur la protection des données personnelles le sera le 1<sup>er</sup> novembre**

La [loi sur la sécurité des données](#) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Cette loi réaffirme l'obligation de se conformer aux obligations de la loi de cybersécurité (2017) et évoque un futur système de classification des données, qui s'appuie sur des définitions techniques en cours de développements.

La loi définit trois nouvelles catégories de données :

- (1) Les données générales
- (2) Les données « importantes » (重要数据), à préciser ultérieurement par les administrations compétentes aux niveaux national et local. Ces données concernent deux catégories d'entreprises :
  - Les « opérateurs d'infrastructures critiques » (voir *supra*) pour lesquels les restrictions d'exportations de données devraient être très strictes. Des exigences particulières sont imposées, comme l'obligation de stocker leurs données en Chine. S'ils souhaitent transférer leurs données à l'étranger, les OIIC doivent mettre en œuvre une auto-évaluation de cybersécurité en fonction des critères définis par la Cyberspace Administration of China (CAC) et d'autres administrations concernées.
  - Les « opérateurs d'infrastructures d'information non critiques », qui pourraient bénéficier de davantage de souplesse. Des mesures spécifiques pour les transferts de données transfrontaliers seront mises en œuvre par les autorités concernées ultérieurement.
- (3) Les données « fondamentales pour l'Etat » (国家核心数据), dont la définition n'est pas non plus précisée, et qui concernent les informations relatives à la sécurité nationale, dont la mauvaise gestion peut entraîner des sanctions sévères. En effet pour toute infraction pouvant mettre en péril la sécurité ou les intérêts nationaux, des sanctions sont prévues (amende de 10 M CNY, suspension de l'autorisation d'exercer, voire poursuites pénales).

Cette loi restreint également les transferts transfrontaliers de données. Le traitement de données hors du territoire chinois est ainsi illégal si cela porte atteinte à la « sécurité nationale », tandis que la transmission de données à des autorités étrangères dans le cadre de procédures judiciaires doit faire l'objet d'une autorisation explicite des autorités chinoises ([voir brèves du SER de Pékin du 26 avril 2021](#)).

Parallèlement, la [loi sur la protection des données personnelles](#) a été adoptée par l'Assemblée nationale populaire (ANP) le 20 août, et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2021. De nombreux éléments sont similaires au Règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment l'obligation de stocker les données personnelles sur le territoire chinois. Elle prévoit que les transferts vers l'étranger nécessitent une licence de la CAC, dont l'obtention est conditionnée à des audits de cybersécurité. Bien que la version finale n'ait pas été officiellement publiée, elle devrait imposer aux entreprises collectant les données d'obtenir le consentement des usagers (avec des dispositions spécifiques pour les mineurs), de limiter la collecte de données à ce qui est pertinent pour le service rendu (principe de minimisation), et de stocker et traiter leurs données en Chine, bien que des dispositions (accords internationaux) pourraient permettre de définir des modalités de transferts vers l'étranger si les critères de protection des données personnelles dans ces pays sont jugés équivalents à la loi chinoise. Cette loi contient en outre une définition des « données personnelles sensibles », telles que les données biométriques, médicales, financières, de géolocalisation, ainsi que toutes celles concernant des mineurs de moins de 14 ans. Chaque

entreprise est en outre tenue de désigner une personne juridiquement responsable de la gestion des données personnelles. Des audits de cybersécurité spécifiques sont prévus pour les entreprises opérant des données personnelles

### **Economie numérique : les algorithmes de recommandation font l'objet d'un projet de réglementation de la CAC**

Le 27 août, l'Administration chinoise du cyberspace (CAC) a publié un [projet de réglementation](#) des algorithmes de recommandation constitué de 30 propositions pour réguler et restreindre l'utilisation d'algorithmes par les plateformes numériques.

Ce [projet de réglementation](#) constitue une étape supplémentaire dans la reprise en main du secteur numérique. Les mesures préconisées abondent dans le sens de la loi sur la protection des données personnelles (1<sup>er</sup> novembre 2021) et des directives anti-monopoles (7 février 2021), tout en appelant au « développement sain des services d'information sur internet » (互联网信息服务健康发展).

- Pour les fournisseurs de service, il serait interdit de développer des algorithmes permettant un traitement différencié des prix proposés (basés sur le *big data*), incitant à des pratiques trompeuses ou abusives au détriment des consommateurs, ou imposant des délais trop stricts pour les travailleurs sous contrats (comme les livreurs). Les plateformes devraient également tester régulièrement leurs algorithmes, afin de s'assurer que ceux-ci n'incitent pas à une consommation excessive<sup>1</sup>, ou un comportement excessif ou violant la moralité et l'ordre publics, en particulier lorsque ceux-ci s'appliquent à des utilisateurs mineurs.
- Les plateformes devront en outre informer les utilisateurs lorsque leurs informations personnelles sont utilisées pour proposer des contenus ciblés. Les internautes pourront notamment modifier et supprimer les mots-clés utilisés pour les profiler ; et demander à la plateforme de désactiver entièrement les services de recommandations par algorithme à leurs égards.

Ce projet vise également à réguler le contenu circulant sur internet, en particulier lorsque ce contenu est jugé non-conforme n'adhère pas aux valeurs du socialisme. Il appelle à « adhérer aux orientations des valeurs dominantes » (坚持主流价值导向) et à « répandre activement l'énergie positive » (积极传播正能量). La CAC a par ailleurs publié une notice en 10 points, demandant aux sites internet et applications de cesser de donner une exposition excessive aux célébrités, et restreignant drastiquement la formation de [fans clubs](#) (饭圈) en ligne.

La CAC s'attribue en outre la compétence de mener des inspections et, en cas de problème identifié, de [demander des rectifications](#) à l'égard des fournisseurs de services de recommandation algorithmiques ayant des « capacités de mobilisation sociale » ou d'influencer « l'opinion publique ». Ainsi, les fournisseurs de service disposant d'une « capacité d'influence de l'opinion publique » doivent enregistrer leurs algorithmes auprès des régulateurs dans les dix jours ouvrables suivant l'entrée en vigueur de cette réglementation (date non précisée) et les soumettre à la CAC [pour approbation](#) (sous risque d'amende de 30 000 CNY – soit environ 4 000 EUR – et de terminaison du service).

Concrètement, ces mesures pourraient mettre en difficulté les principaux grands groupes du secteur tels que Alibaba, Tencent, Didi, Kuaishou et ByteDance, ces deux derniers possédant notamment des algorithmes puissants permettant de capter l'attention d'applications de vidéos courtes.

---

<sup>1</sup> L'idée ici n'est pas de réduire la consommation, mais de limiter les consommations jugées excessives ([par exemple](#), achat de multiples copies d'un produit d'une célébrité pour accéder à une place plus élevée dans le classement des fans).

Si cette réglementation entre en vigueur sous cette forme, la question de sa mise en œuvre reste entière. Les algorithmes de recommandation se basent par exemple sur d'autres facteurs que les mots-clés (temps passé sur une vidéo par exemple), qu'il semble plus difficile de cibler.

### **Cybersécurité : la publication des règlements relatifs à la protection des « infrastructures critiques d'informations » (CII) apporte plusieurs précisions, sans trancher sur la manière d'identifier les opérateurs de CII**

Le 1<sup>er</sup> septembre, sont entrés en vigueur les [règlements relatifs à la protection des « infrastructures critiques d'information »](#) (CII), [une notion](#) mentionnée pour la première fois dans la loi sur la cybersécurité (2017). Plus récemment, la loi sur la sécurité des données, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre, a repris le concept de « données importantes », qui devraient donner certaines indications sur les critères employés pour identifier les CII. Le 28 juillet, Zuo Xiaodong, vice-président de l'Académie chinoise pour la sécurité de l'information, [a indiqué](#) que de nouvelles directives pour identifier les « données importantes » étaient en préparation. Si ces règlements étaient attendus, des éléments permettant d'identifier précisément les entreprises classées comme opératrices de CII restent à préciser.

Les règlements prévoient les dispositions suivantes :

- Le Ministère de la Sécurité publique (MPS) dirige la protection nationale des CII, tandis que la formulation de règlements détaillés permettant d'identifier les entités classées comme CII revient aux organes régulateurs sectoriels pour leurs domaines respectifs. Une fois détaillés, ces règlements doivent être notifiés au Conseil des Affaires d'Etat.
- L'Administration du cyberspace (CAC) endosse le rôle de coordinateur. Elle doit notamment coordonner un mécanisme de partage d'informations de cybersécurité inter-agences.
- Les orientations indiquées dans ces règlements doivent être prises en compte par les organes régulateurs dans (1) leur définition d'opérateurs d'infrastructures critiques d'information ; (2) leur fixation de sanctions et responsabilités pour les opérateurs en non-conformité. Est notamment proposée, pour une faille de cybersécurité, une amende d'1 M CNY (132 000 EUR environ).

Si peu de précisions sont apportées quant aux critères que les régulateurs utiliseront pour désigner un opérateur de CII, il reprend certaines obligations en matière de cybersécurité, parmi lesquelles la nécessité de désigner un organe consacré à la cybersécurité, d'évaluer les réponses d'urgence, d'organiser des formations sur la cybersécurité, et de conduire des enquêtes de sécurité régulières. En cas d'incidents de cybersécurité, il est obligatoire de soumettre un rapport aux autorités.

En réponse à une question sur l'inclusion ou non des entreprises étrangères, le vice-directeur de la CAC, Sheng Ronghua, [a souligné](#) que toutes les entreprises peuvent être désignées comme opératrices d'infrastructures critiques d'information.

Pour mémoire, les « infrastructures critiques d'information » (CII- 关键信息基础设施) font référence aux équipements réseaux pouvant mettre en péril la sécurité nationale ou la société en cas de hacking, destruction ou endommagements. Les entreprises opérant ces infrastructures font donc l'objet de conditions de cybersécurité plus strictes. Il s'agit potentiellement (1) des infrastructures de bases, télécommunications, énergie, transports, technologies de l'information, etc. et (2) des services privés de taille significative (WeChat ou encore Didi, possiblement [implicitement déclaré comme tel](#) au lancement de l'enquête de cybersécurité à son encontre).

### Jeux vidéo : restriction à 3 heures par semaine pour les mineurs

Le 31 août, l'Administration nationale de la presse et des communications a publié [une nouvelle réglementation](#) restreignant drastiquement l'accès aux jeux pour les mineurs. Les seules fenêtres autorisées pour les enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans sont de 20h à 21h, les vendredis, samedis et dimanches. Ces règles ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre.

Cette réglementation prévoit en outre que les entreprises utilisent des systèmes d'inscription afin de vérifier l'identité des joueurs. Il s'agit d'une mesure qui vise, officiellement, à protéger la santé mentale et physique des mineurs, ainsi qu'à diminuer l'addiction aux jeux vidéo, où plus de deux tiers des adolescents [joueraient](#) aux jeux vidéo.

A la suite de cette annonce, les cours des entreprises chinoises de jeux vidéo, comme Tencent et NetEase (dont 75% du chiffre d'affaires provient de la vente de jeux), ont baissé respectivement de 3,5 % et 3,7 %. [Selon Tencent](#), la part des recettes générées par les joueurs de moins de 16 ans serait [seulement de 2,6%](#) au T2-2021, et celle des joueurs de moins de 12 ans, de 0,3%, l'impact de ces mesures sur leurs recettes étant ainsi, selon eux, significatif mais relatif.

Jusqu'à présent, la loi chinoise prévoyait pour les mineurs une durée maximum de jeu d'1 heure et demie par jour, et de 3 heures durant les vacances scolaires. Début août, [Tencent avait déjà annoncé réduire la durée](#) de jeu des mineurs, notamment pour « Honor of Kings », à la suite de la qualification par un média (depuis retirée) des jeux vidéo comme « opium spirituel », une mention très historiquement connotée dans le récit national. La limite avait été fixée à une heure par jour, et deux heures durant les vacances scolaires, tandis que les mineurs de moins de 12 ans se voyaient interdits de procéder à des achats sur le jeu.

Cette restriction de temps de jeux vidéo s'inscrit dans la tendance plus large de reprise en main du secteur numérique (*voir par ailleurs*).

### Economie numérique : poursuite de la campagne pour le « développement sain de l'économie de plateforme »

A la suite du lancement de l'enquête de cybersécurité à l'encontre de Didi Chuxing, deux jours après son IPO au à la bourse de New York (NYSE), plusieurs réglementations sont parues fin juillet et durant le mois d'août 2021, qui témoignent d'une reprise en main du secteur numérique, mais aussi, plus largement, dans un contexte d'une nouvelle campagne visant à tendre vers une « prospérité commune » (共同富裕) en luttant entre autres contre les inégalités et les divisions sociales. Dans le numérique, cette reprise en main se décline selon des secteurs plus précis.

- **Conditions de travail.** Le 27 août 2021, la Cour suprême populaire a indiqué que la politique de travail « 996 » (travail s'étalant de 9 heures à 21 heures, six jours par semaine) [est illégale](#). Le même jour, elle a publié, conjointement avec le ministère des Ressources humaines et de la sécurité sociale une série de cas « modèles » censés orienter les cours dans les cas de droit du travail.
- **Lutte anti-monopole.** Le 30 août, le Président Xi Jinping [a appelé](#) au renforcement des efforts de lutte anti-monopole, en réponse à la « croissance barbare » (野蛮生长) et à « l'expansion désordonnée du capital » (资本无序扩张). Le 17 août, l'Administration de Régulation du Marché (SAMR) [avait publié](#) un

[projet de réglementation](#) interdisant les comportements de concurrence déloyale entre les entreprises de l'internet. La SAMR a en outre demandé à une douzaine d'entreprises de l'internet (dont Didi Chuxing) une « auto-rectification ». Le groupe Meituan est par ailleurs [placé sous enquête](#) pour l'acquisition du service Mobike.

- **Le contrôle sur les contenus en ligne.** Le 27 août, un projet de réglementation de la CAC vise à restreindre les algorithmes de recommandation (*voir par ailleurs*).
- **Un contrôle renforcé sur les ventes en ligne.** Le 18 août, le ministère du Commerce a publié des projets de [réglementations sur l'industrie du live-streaming](#), interdisant certains produits. Les personnes pratiquant du live-streaming voient par ailleurs l'exercice de leurs activités encadré : les individus de moins de 16 ans s'en voient par exemple interdire l'activité.

### **Automobile : partenariat entre Renault et Geely sur les véhicules hybrides**

Renault et Geely ont annoncé le 9 août la création d'une coentreprise pour les véhicules hybrides et électriques. Selon [le mémorandum d'entente](#) (MoU) signé à cette occasion, les véhicules de Renault seront vendus en Chine en utilisant les capacités de production de Geely, tandis que Renault se concentrera sur le marketing et la vente dans le cadre de sa stratégie de *Renaulution Plan* visant à renforcer le positionnement de la marque en Asie. Le choix de l'usine où seront produits les véhicules en Chine n'a pas été dévoilé. Parallèlement, des véhicules hybrides sous la marque Lynk & Co de Geely seront introduits en Corée du Sud, où Renault dispose d'une présence historique.

Pour rappel, Geely est un constructeur privé basé à Hangzhou, propriétaire de Volvo et actionnaire minoritaire de Daimler : avec 1,32 million de véhicules vendus en 2020, il s'est classé à la troisième place des ventes en Chine en 2020. Geely présente de grandes ambitions sur le segment électrique : coentreprise formée avec Foxconn pour le développement de véhicules électriques, lancement de la marque électrique haut de gamme « Zeekr », annonce d'un projet de construction d'une usine de batteries électriques à Ganzhou. Renault a ainsi justifié le choix de ce partenaire par la « stratégie open-source » de Geely pour la production de véhicules électriques, un modèle qui caractérise de nombreux constructeurs chinois, qui se montrent [proactifs](#) pour développer des coopérations avec des constructeurs étrangers.

### **Distribution : JD.com prend une participation minoritaire dans Lagardère Travel Retail Asia**

Le 1<sup>er</sup> septembre, le groupe Lagardère a annoncé l'entrée de JD.com (géant du e-commerce-18,6%) et China Jianyin Investment (JIC- fonds d'investissement d'Etat- 3,7%) au capital de la branche asiatique de la division *travel retail* du groupe, spécialisée dans la gestion de points de ventes dans les aéroports et gares ferroviaires. Cette prise de participation, qui s'élève à 94 M EUR, valorise Lagardère Travel Retail Asia à 410 M EUR.

[L'objectif annoncé](#) de cette opération est de renforcer la présence de Lagardère Travel Retail sur le marché chinois ([projets à Hainan](#) notamment), notamment en matière d'intégration des points de vente physiques avec les canaux de ventes en ligne. Présent sur ce marché depuis 2007, la Chine continentale a représenté 7% du chiffre d'affaires du groupe en 2020 selon le [rapport annuel](#) du groupe, contre 2% en 2019. Cette tendance s'explique en premier lieu par la résilience relative du trafic aérien domestique en Chine, dans un contexte de pandémie mondiale impactant sévèrement les ventes en *duty free*.

## Propriété intellectuelle : La loi sur le e-commerce prochainement amendée

La SAMR (administration nationale de régulation du marché) a publié le 31 août pour commentaire une décision d'amendement de la loi sur le e-commerce. Ce projet de modification législative devrait permettre de « renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle » et de « promouvoir le développement durable et sain du commerce électronique ».

Les évolutions proposées portent notamment sur :

- La durée allouée aux titulaires de droits pour intenter une action en justice après avoir reçu une contre-notification de la part du vendeur signalé à la plateforme. Ce délai devrait passer de 15 à 20 jours.
- Les fausses déclarations de la part d'un vendeur indiquant qu'il n'est pas contrefacteur : si celles-ci entraînent une aggravation des pertes subies par le titulaire de droits, le montant des indemnités que le vendeur peut-être tenu de verser au titulaire de droits devrait être majoré.
- Le risque encouru par les plateformes qui ne prennent pas les mesures nécessaires à l'encontre des vendeurs qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle : les sanctions pourraient aller jusqu'à la révocation de leurs licences.

La Chine est la principale économie d'origine des contrefaçons au monde, ce qui affecte largement l'Union européenne puisque plus de 80% des saisies de produits contrefaits et piratés par les douanes européennes proviennent de Chine et de Hong Kong. D'après un [récent rapport](#) de l'EUIPO (Office de l'UE pour la propriété intellectuelle) et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la Chine est également pénalisée par ce fléau sur son propre marché : elle figure en 15<sup>ème</sup> place des économies les plus impactées au monde par la contrefaçon. L'essor du e-commerce au cours des dernières années a par ailleurs aggravé cette tendance, qui représente aujourd'hui une menace pour l'innovation et les entreprises chinoises.

Ce projet d'amendement manifeste ainsi la bonne volonté des autorités chinoises pour renforcer la lutte contre la contrefaçon, reste à savoir si les amendements proposés suffiront pour satisfaire les demandes des titulaires de droits parfois débordés par l'ampleur de la contrefaçon en ligne.

Le projet d'amendement est ouvert à commentaire jusqu'au 14 octobre 2021. Pour plus d'informations ainsi que pour soumettre des commentaires : [市场监管总局关于公开征求《关于修改〈中华人民共和国电子商务法〉的决定（征求意见稿）》意见的公告 \(samr.gov.cn\)](#)

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## Développement durable, énergie et transports

### Transport aérien : nouvelles menaces pour la continuité des liaisons aériennes internationales tout-cargo et passagers

Le 20 juillet dernier, une dizaine d'employés des [services d'entretien de l'aéroport de Nankin Lukou](#) (province du Jiangsu) ont été diagnostiqués positifs au COVID-19 (variant Delta). La source de contamination semble être une [erreur humaine](#) ayant conduit à traiter des passagers internationaux sur un vol en provenance de Russie comme des passagers domestiques, sans leur imposer les mesures de quarantaine et de contrôle strictes désormais usuelles. Ce foyer fut la source d'une propagation du COVID-19 dans de nombreuses provinces chinoises au cours de l'été.

Le 28 juillet, tous les vols internationaux ont été annulés à destination de Nankin, mesure en vigueur pour trois mois. Suite à cet incident, le 9 août, quinze officiels de Nankin et de la province du Jiangsu ont été [sanctionnés ou démis de leurs fonctions](#), dont M. HU Wanjin, vice-Maire de Nankin, M. FANG Zhongyou, secrétaire du Parti de la commission de la santé de Nankin, M. WANG Chao, directeur général adjoint d'Eastern Airports Group, ainsi que d'autres responsables de l'aéroport de Nankin et d'autres autorités locales. Les sanctions ont également frappé [cette semaine](#), M. FENG Jun, président, et M. XU Yong, directeur général du groupe des aéroports de la Province du Jiangsu, tous deux licenciés et mis en examen pour [graves manquements à la discipline](#) du PCC.

L'administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) a réagi en publiant le 31 juillet dernier [des directives](#) pour « renforcer la prévention et le contrôle épidémique dans les aéroports internationaux » – nonobstant le fait que c'est précisément la non-application des mesures de contrôle, plutôt que leur nature, qui fut à l'origine du cluster. Les mesures principales concernent la gestion « en circuit fermé » des équipes des services au sol (maintenance et sécurité, gestion des bagages, nettoyage des appareils et catering, ravitaillement en kérosène, etc.), incluant des dépistages systématiques au COVID-19 et un système de cycle de travail avec période obligatoire de quarantaine (sur place à l'aéroport, puis à domicile). Un autre volet de recommandations porte sur une gestion du fret entrant, qui doit être soumis à des procédures additionnelles strictes de décontamination au COVID-19, en particulier pour les produits de la chaîne du froid. Sous pression des conséquences observées à Nankin, les aéroports chinois ont commencé à mettre en œuvre au cours du mois d'août ces directives, avec des interprétations variées et des mesures souvent additionnelles.

Air France KLM fait face à de très fortes difficultés dans ses principales escales en Chine (Hangzhou, Shanghai, Tianjin ou encore Pékin). En dehors des complications et des délais qu'elles impliquent, ces mesures sanitaires soulèvent des préoccupations sérieuses pour la sécurité des vols, du fait de la baisse tendancielle de la main d'œuvre qualifiée disponible au sol, et des pressions à l'extension des bornes au temps d'emploi des équipages. Elles induisent de nouvelles distorsions de concurrence avec les compagnies chinoises, disposant par définition de davantage de ressources humaines et logistiques en Chine pour répondre à ces exigences. L'exploitation des vols internationaux vers la Chine en devient très complexe voire impossible (de nombreuses liaisons tout-cargo ont déjà été annulées du fait de ces mesures).

Ces difficultés se cumulent aux autres périls pour la continuité des liaisons aériennes, comme le dispositif unilatéral de suspension ou de limitation de capacité sur les vols réguliers entrant à destination de la Chine quand les autorités locales diagnostiquent un nombre trop important de passagers positifs au COVID-19 à leur arrivée

ou pendant leur quarantaine en Chine (dispositif dit de « circuit breaker » – voir Brèves du SER de Pékin, [semaine du 12 juillet](#)). Ainsi, au seul titre du « circuit breaker », 12 vols ont été annulés de manière unilatérale par les autorités chinoises cet été :

- 6 vols pour China Southern entre Paris et Canton (1<sup>er</sup> et 8 juillet ; 5, 12, 19 et 26 août)
- 4 vols pour Air China entre Paris et Tianjin (18, 25 août ; 2 et 9 septembre)
- 2 vols pour Air France entre Paris et Tianjin (8 et 15 juillet). De nouvelles sanctions sont pressenties pour Air France sur cette même liaison, au cours du mois de septembre.

### **Biodiversité : le premier segment de la CoP15 de la convention pour la diversité biologique se précise**

En raison de la situation sanitaire, les réunions techniques préparatoires de la CoP15 de la convention pour la diversité biologique (CDB) n'ont pas pu aboutir dans les délais nécessaires pour que la convention des parties (CoP) puisse se tenir comme prévu du 11 au 24 octobre 2021 (voir Brèves du SER de la semaine du 15 mars 2021). Lors d'une réunion du bureau de la convention tenue mi-juillet avec la présidence chinoise, il a donc été décidé de conduire la conférence en deux temps : un premier segment du 11 au 15 octobre à Kunming, suivi d'un deuxième segment fin avril 2022, afin que les organes subsidiaires puissent aboutir avant la tenue des négociations en tant que telles. Une « déclaration de Kunming » doit être adoptée lors du premier segment.

Cette semaine, les parties ont reçu les invitations au premier segment de Kunming. Etant donné les contraintes sanitaires, les interventions de niveau ministériel se tiendront en virtuel, tandis que seuls les diplomates présents en Chine seront conviés physiquement à Kunming.

### **Marché carbone: Le cours du carbone en baisse continue sur le nouveau marché carbone national**

Lancé tambours battants le 16 juillet 2021, le marché carbone chinois (le plus grand du monde) a atteint son plus bas niveau le vendredi 20 août, soit 49 yuans (6,40 euros) par tonne de CO<sub>2</sub>. Ces prix bas s'accompagnent d'un nombre de transaction également très bas, alors que les volumes d'échanges étaient de 4,1 millions de tonnes le premier jour, ils ont fortement diminué depuis jusqu'à 50 à 100 milles tonnes par jour avec un record bas de 3 tonnes le 23 août dernier. Les prix et échanges de volumes bas s'expliquent par les importants quotas gratuits alloués aux entreprises. Lors d'une conférence de presse, le ministre de l'écologie et de l'environnement, Huang Runqiu, a reconnu à demi-mots cette situation, insistant sur la nouveauté du marché carbone et pointant vers « d'importantes pistes d'améliorations ».

A ce jour, le marché carbone national concerne uniquement les producteurs d'électricité, mais devrait s'élargir progressivement à d'autres domaines tels que la pétrochimie ou la métallurgie. Malgré l'existence du marché carbone national, Shenyang a lancé un marché carbone local le 1er septembre qui concerne des domaines non couverts par le marché carbone national. 400 entreprises devraient être incluses. La province de Hainan réfléchit quant à elle au lancement d'un marché qui connecterait le marché carbone chinois aux marchés internationaux.

## **Energie : les autorités chinoises approuvent la réouverture de mines de charbon dans un contexte de flambée des prix du combustible, ayant causé des pertes financières record aux entreprises du secteur**

Dans un contexte de tension sur l'approvisionnement en charbon, la NDRC (Commission nationale pour le développement et la réforme) et la NEA (Administration nationale de l'énergie) ordonnaient début août la reprise de l'exploitation de [15 mines de charbon](#) dont la capacité de production cumulée journalière s'élève à 150 000 tonnes. Les mines concernées, situées dans les provinces du Shanxi, du Shaanxi, du Ningxia et du Xinjiang, devront reconduire leurs opérations « pilotes » pour une année supplémentaire afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Dans le même temps en Mongolie Intérieure, [38 mines de charbon](#) à ciel ouvert, qui avaient été fermées en raison de problèmes d'utilisation des terres, ont également repris leurs activités après avoir reçu l'aval des autorités locales. La capacité journalière anticipée au mois d'août est de 200 000 tonnes pour ces 38 mines. Quelques jours plus tard, le bureau local de la NDRC approuvait l'octroi de droits permanents d'utilisation des terres pour [7 nouvelles mines de charbon](#) (capacité journalière cumulée de plus de 300 000 tonnes).

La réouverture de ces mines est une réponse directe à la flambée des prix du charbon de cet été, qui a conduit à des rationnements d'électricité dans plusieurs régions et a significativement augmenté le coût de production pour les opérateurs de centrales au charbon. Un rapport du China Electricity Council montre en effet que le prix unitaire du charbon pour certains producteurs d'électricité a augmenté de 50,5 % en glissement annuel en juin avec des pertes pouvant dépasser les 70 %. Dans ce contexte, une dizaine d'entreprises du secteur ont réclamé fin août à la municipalité de Pékin de [réévaluer à la hausse](#) les prix de l'électricité pour compenser les pertes considérables réalisées ces derniers mois. Un récent rapport de [TransitionZero](#) alertait également de la hausse du prix du combustible en Chine et de ses conséquences pour la rentabilité des centrales à charbon, qui n'ont été que 29 % à réaliser des profits au 2<sup>ème</sup> trimestre (contre 67 % au Q2 2020). Cette situation est la conséquence de [multiples facteurs](#) : (1) une campagne « anti-corruption » lancée en Mongolie Intérieure, qui a significativement impacté la production de combustible de la deuxième province charbonnière de Chine ; (2) l'interdiction d'importation de charbon australien à la fin 2020, ayant poussé la Chine à renégocier des contrats d'approvisionnement plus chers ; (3) la reprise économique post-épidémique, accompagnée d'une consommation énergétique exceptionnelle, particulièrement dans l'industrie.

Malgré le manque de rentabilité économique du parc existant de centrales électriques au charbon, le nombre de nouvelles unités approuvées ne faiblit pas. [Greenpeace](#) rapporte ainsi l'approbation au niveau provincial de 24 nouvelles centrales (5,5 GW) au 1<sup>er</sup> semestre, censées garantir une sécurité d'approvisionnement à long terme en électricité. Le [CREA](#) (Center for Research on Energy and Clean Air, basé à Helsinki) constate quant à lui que 24 GW de capacités de production électrique au charbon ont été annoncés ou réactivés au S1 (en plus des 15 GW entrés en construction).

## **Energie : Méga projet d'hydrogène vert en Mongolie intérieure**

La Chine vient d'approuver un projet d'installation de parc solaire et éolien pour la production de 67 000 tonnes d'hydrogène vert, dont la construction s'étalera d'octobre 2021 à mi 2023. Situé dans les villes d'Ordos et Baotu dans la région de la Mongolie intérieure, le projet profite de conditions idéales pour la production d'énergie renouvelable avec 3 100 heures d'ensoleillement par an et sa présence dans le principal canal de vent sibérien. L'hydrogène sera produit par des électrolyseurs d'une capacité de 465 MW, alimenté par un parc solaire d'une capacité de 1,85 GW et un parc éolien d'une capacité de 370 MW. L'installation prévoit une capacité d'électrolyseurs particulièrement importante, puisqu'elle dépassera à terme l'ensemble des capacités installées sur le marché mondial en 2021, estimé aujourd'hui à 400 MW.

La Chine a défini dans son 14<sup>e</sup> plan quinquennal l'hydrogène comme une de ses six industries du futur. 11 provinces parmi 30 ont défini l'hydrogène comme un domaine économique prioritaire dans leur plan quinquennal économique (Shanghai, Shandong, Hebei, Jilin, Liaoning, Guizhou, Guangdong, Guanxi, Shaanxi, Gansu, Guangxi et Mongolie intérieure). Chaque province se spécialise dans un secteur particulier de l'hydrogène. Par exemple la Mongolie intérieure se spécialise dans la conversion d'électricité en gaz et le Shandong veut devenir un corridor de transport d'hydrogène.

### **Environnement : la NFGA publie son 14<sup>ème</sup> plan quinquennal pour la protection des forêts et des prairies**

L'Administration nationale des Forêts et des Prairies a publié le 18 août son [14<sup>ème</sup> plan quinquennal pour la protection des forêts et des prairies](#). Il s'agit du premier plan global en la matière après le transfert des compétences en gestion des prairies du ministère de l'Agriculture à la NFGA suite à la réforme institutionnelle en 2018. Ce plan, qui s'inscrit dans le 14<sup>ème</sup> quinquennat national (2021-2025), a précisé les objectifs visés dont deux contraignants, à savoir un taux de couverture forestière de 24,1% et un volume de réserves forestières de 19 milliards de mètres cubes. Il comprend également l'objectif ambitieux de planter 500 millions de mu (environ 33 millions d'hectares) de forêts et de prairies d'ici 2025. Plus précisément, 54 millions de mu d'arbres et 46 millions de mu d'herbes seront plantés chaque année.

Il a également été annoncé que des travaux seraient menés pour améliorer la capacité des forêts à stocker le carbone et promouvoir la commercialisation des puits de carbone en établissant une base de données nationale sur les puits de carbone et assurant un suivi continu de leur capacité de stockage du carbone. Un projet pilote mené en Mongolie intérieure permet déjà aux entreprises d'acheter des quotas de puits de carbone pour compenser leurs émissions excédentaires.

### **Environnement : la Chine renforce le contrôle des projets industriels ainsi que la capacité du traitement des eaux usées et des déchets urbains dans le bassin du fleuve Jaune**

Le 16 août, quatre autorités chinoises, dont la Commission nationale pour le Développement et la Réforme (NDRC) et le ministère de l'Écologie et de l'Environnement (MEE), ont publié conjointement une [circulaire](#) sur le contrôle des projets très polluants à forte consommation d'eau et d'énergie dans les villes et les comtés situés le long du fleuve Jaune. Toutes les zones concernées devront réévaluer avant la fin d'année les projets industriels déjà approuvés en attente de construction. Seuls ceux qui sont considérés « effectivement nécessaires » et qui répondent à l'ensemble des exigences environnementales auront l'autorisation de poursuivre le projet. Par ailleurs, les autorités locales s'engagent à présenter un premier bilan au gouvernement central concernant les parcs industriels existants et les projets en attente de construction, respectivement avant fin novembre cette année et fin janvier 2022, avec une mise à jour tous les six mois par la suite.

Le lendemain, la NDRC et le ministère de l'Habitat et du Développement urbain-rural (MoHURD) ont annoncé le [14<sup>ème</sup> plan quinquennal du traitement des eaux usées et des déchets urbains dans le bassin du fleuve Jaune](#) en exigeant une application rigoureuse par les neuf provinces concernées de la région. Le plan prévoit d'éliminer d'ici 2025 tous les exutoires d'eaux usées domestiques sans traitement et assurer la mise en place globale des

installations de collecte et de traitement des eaux usées dans les zones urbaines. Plusieurs objectifs quantitatifs sont assignés aux autorités locales, tels que l'atteinte à l'horizon 2025 d'un taux de collecte centralisée des eaux usées domestiques urbaines de plus de 70%, d'un taux d'utilisation des eaux usées recyclées de 25% pour les villes en amont du bassin et de 30% pour celles situées en aval. Pour rappel, le MEE a déjà lancé début juillet une campagne ciblée contre le trafic et le déversement illicites de déchets solides dans le bassin versant du fleuve Jaune (voir [Brèves du SER de Pékin du 12 juillet](#)).

### **Aéronautique : COMAC met tout en œuvre pour obtenir la certification du C919 avant fin 2021 ; incertitudes sur le calendrier de retour en Chine du 737 MAX**

En juillet dernier, la municipalité de Shanghai a décliné [ses priorités](#) pour le 14<sup>ème</sup> plan quinquennal 2021-2025 en matière de production industrielle. L'avionneur COMAC se voit assigner des objectifs pour le C919, dont la commercialisation devra débuter sur la période. D'autres programmes industriels sont mentionnés, comme l'exigence d'accélération de production en série pour l'avion régional ARJ-21, ou encore la nécessité d'accélérer la recherche et le développement pour la production de moteurs CJ1000 par l'entreprise chinoise AECC, ayant d'ailleurs vocation à représenter à terme une source de propulsion alternative indigène au C919, appareil équipé à l'heure actuelle uniquement de moteurs LEAP-1C produits par la coentreprise franco-américaine CFM (Safran et GE).

Pour rappel, la certification de l'appareil monocouloir C919, concurrent des gammes Airbus A320 et Boeing 737, constitue un objectif prioritaire, espéré avant fin 2021 (voir Brèves du SER de Pékin, [semaine du 19 avril](#)). Il s'agit d'une étape cruciale pour permettre l'entrée sur le marché du C919 et en l'occurrence la livraison du 1<sup>er</sup> appareil à son client de lancement, la jeune compagnie OTT, filiale de China Eastern, qui a commandé 5 appareils (voir Brèves du SER de Pékin, [semaine du 1<sup>er</sup> mars](#)). OTT prévoit ensuite d'intégrer deux C919 par an, en 2022 et 2023. Les travaux se poursuivent donc assidument entre les équipes du régulateur chinois (CAAC) et COMAC, avec une multiplication des vols d'essais pour les six appareils produits, et la construction du septième exemplaire, destiné au client OTT.

Cette course contre la montre prend place dans un contexte où Boeing redouble également d'efforts pour obtenir une nouvelle autorisation par la CAAC pour le 737MAX. De nombreuses incertitudes demeurent sur le calendrier de finalisation de cet objectif parallèle. Une quarantaine d'employés de l'avionneur américain s'activent sur ce dossier et un [appareil pour les vols d'essai](#) est arrivé en Chine début août. Si la CAAC fut la première autorité mondiale à retirer le certificat à Boeing en mars 2019 après l'accident mortel du vol ET302 d'Ethiopian Airlines, c'est aujourd'hui [la dernière](#) à ne pas l'avoir rétabli. Les conditions techniques fixées par l'administrateur de la CAAC demeurent : garanties sur la navigabilité, la formation des pilotes et suivi des recommandations des rapports d'accidents par l'Indonésie et l'Éthiopie (Voir Brèves du SER de Pékin, [semaine du 3 mai](#)). La finalisation de ces procédures comporte toutefois une très forte dimension politique et s'inscrit dans le contexte des tensions sino-américaines. Le gouvernement américain a annoncé travailler à une révision de sa [politique commerciale avec la Chine](#), qui pourrait avoir des implications dans ce dossier. Boeing compte aujourd'hui 97 appareils 737 MAX toujours cloués au sol en Chine, plus d'une centaine sont en attente de livraison. De son côté, China Eastern vient de communiquer un [report](#) toute réception de commandes de MAX à 2023.

### **Aéroports : Qingdao met en service le nouvel aéroport international de Jiaodong**

Le nouvel aéroport international de Qingdao Jiaodong a été [mis en service](#) le 12 août dernier. Les travaux de construction de cette nouvelle infrastructure aéroportuaire ont débuté en 2017, pour un budget officiel de 5,5 Md USD. Dans cette première phase, l'aéroport est conçu pour accueillir 35 millions de passagers annuel d'ici à 2025, avec un terminal de 478 000 m<sup>2</sup> disposant de deux pistes d'atterrissage. La construction d'une seconde phase a déjà débuté pour permettre d'étendre les capacités d'accueil à 55 millions de passagers par an à horizon 2045. Jiaodong a pour vocation de remplacer l'actuel aéroport de Qingdao Liuting, entré en service il y a près de 40 ans.

C'est la compagnie locale Shandong Airlines (groupe Air China) qui a opéré le vol inaugural, pour une liaison entre Qingdao et Pékin, mais Qingdao Jiaodong constituera un hub alternatif pour la compagnie shanghaienne China Eastern Airlines, qui a annoncé des investissements à hauteur de 478 M USD pour y installer une base (incluant des activités de maintenance et de fret aérien). Jiaodong est le troisième aéroport international d'envergure à avoir été inauguré ces dernières années en Chine, après l'aéroport de Pékin Daxing en octobre 2019 et l'aéroport international de Chengdu Tianfu, ouvert le 27 juin dernier (voir Brèves du SER de Pékin, [semaine du 28 juin](#)). Pour mémoire, le gouvernement chinois prévoit la construction de 30 nouvelles infrastructures aéroportuaires au cours du 14<sup>ème</sup> plan quinquennal 2021-2025, en plus des 244 aéroports certifiés à ce jour.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

## Actualités régionales

### **ZHEJIANG : une zone de démonstration de la « Prospérité commune » avec des objectifs chiffrés**

Selon une directive publiée en juin par le Comité central du Parti communiste de Chine et le Conseil d'État, et diffusée en juillet par la presse, la province du Zhejiang, devra devenir une « zone de démonstration de la prospérité commune » dotée d'une « croissance de haute qualité ». La directive prévoit de multiples mesures pour aider le Zhejiang à donner l'exemple dans ce domaine et fixe des objectifs précis. D'ici 2025, le PIB par habitant de la province devra atteindre le niveau moyen des pays développés (la cible est fixée à 130 000 CNY) et le revenu disponible par habitant devra atteindre 75 000 CNY (contre 52 400 CNY en 2020). La structure sociale de la population devra être représentée majoritairement par la classe moyenne : la part des foyers ayant un revenu annuel disponible compris entre 100 000 et 500 000 CNY (famille de trois personnes) devra atteindre 80% (contre 30% actuellement pour l'ensemble de la Chine), la part ayant un revenu disponible compris entre 200 000 et 600 000 CNY devra représenter environ 45%. Les inégalités entre zones urbaines et rurales devront également se réduire : d'ici 2025, la différence de revenu moyen disponible entre habitants urbains et ruraux dans le Zhejiang devra être inférieure à 1,9 fois (contre 2,6 fois en 2020 pour l'ensemble de la Chine). A plus long terme, la directive prévoit qu'en 2035 le Zhejiang atteindra un niveau de développement de haute qualité et la prospérité commune dans son ensemble.

Sources : [Xinhuanet](#), [Bnpparibas](#)

*Retour au sommaire ([ici](#))*

# Hong Kong et Macao

## Hong Kong

### **Consommation : les ventes de détail du mois juillet progressent 2,9% (g.a), marquant un ralentissement après les +5,8% du mois de juin**

Les ventes de détail du mois de juillet ont largement déçu les attentes, atteignant 2,9% de croissance (g.a) contre un consensus Bloomberg établi à 10%. Elles marquent ainsi un ralentissement significatif (-4,1% en glissement mensuel) après une croissance de 5,8% (g.a) au cours du mois de juin. En ventilation par secteur, on constate que la contraction des ventes des supermarchés s'est accentuée, passant de -7,0% à -19,4% en glissement annuel, sur une base plus élevée, tandis que la croissance des ventes de biens de consommation durables s'est ralentie, passant de 16% en juin à 5,5% juillet (g.a). Dans le même temps, les ventes de bijoux, montres et articles de joaillerie marquent une progression de 27,1%, celles de vêtements de 30,7% et celles d'accessoires vestimentaires de 30,5%.

Cette progression des ventes de détail, moins importante qu'attendu pourrait trouver en partie sa source dans la mise à disposition, au cours du mois d'août de la première salve de bons de consommation digitaux (pour une valeur de 2000 HKD dans un premier temps), qui pourrait avoir retardé d'un mois les décisions d'achat de certains consommateurs. Les statistiques du mois d'août devraient donc permettre d'offrir une lecture plus éclairées à celles du mois de juillet.

### **Environnement : le conseil législatif vote une loi visant à faire payer les résidents hongkongais pour le traitement de leurs ordures ménagères**

La nouvelle loi, votée le 26 août par 37 voix contre 1 au conseil législatif obligera à terme les ménages et commerces hongkongais à s'acquitter d'une somme comprise entre 0,30 HKD (pour une taille de 3 litres) et 73 HKD (660 litres), pour chaque sac poubelle utilisé. La date de mise en application de cette mesure n'a pas été détaillée mais sera fixée au plus tôt à dans 18 mois. Pendant ce temps, une période de transition verra le gouvernement hongkongais mettre à disposition gratuitement les nouveaux sacs à utiliser, avant que ceux-ci ne deviennent payants. Le cout moyen de ce nouveau dispositif pour chaque foyer hongkongais serait estimé à 51 HKD par mois (5,5 EUR).

### **Place financière : Joseph Yam Chi-kwong, ancien directeur général de la HKMA a défendu l'idée d'une cotation en RMB à Hong Kong pour les actions du HSI à l'occasion d'une visite d'officiels chinois**

Répondant à une invitation de la CE Carrie Lam, plusieurs officiels du gouvernement chinois (dont Huang Liuquan, directeur adjoint du bureau des affaires de Hong Kong et de Macao du Conseil d'État) se sont rendus à Hong Kong fin août pour une visite de 3 jours, afin d'y expliquer le rôle de la R.A.S. au sein du 14ème plan chinois. S'exprimant à cette occasion, Joseph Yam Chi-kwong s'est déclaré favorable à l'idée d'une cotation en RMB à Hong Kong pour les actions de l'indice HSI (en plus de leur cotation en HKD), une nouveauté qui permettrait selon lui de favoriser l'internationalisation du RMB. Salina Yan Mei-mei, secrétaire permanente du bureau des services financiers et du trésor (FSTB) s'est dite ouverte à un tel projet qui verrait s'élargir l'offre de produits financiers libellés en RMB à Hong Kong. Un certain nombre d'obstacles d'ordre technique et réglementaire

resteraient toutefois à surmonter afin d'offrir une telle possibilité aux intervenants de la place financière hongkongaise.

### **Loi anti-sanctions : le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire repousse le vote sur l'adoption de la loi anti-sanctions chinoise à Hong Kong**

Le vote du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (NPCSC) concernant l'intégration de la loi anti-sanctions à la Basic Law de Hong Kong, initialement attendu le 20 août a finalement été repoussé à une date non précisée à ce stade. S'exprimant à ce sujet, le membre du NPCSC Tam Yiu-chung a déclaré que le comité souhaitait continuer à étudier la question, dans le but de rendre la législation "plus efficace".

Le texte, déjà voté pour la République Populaire de Chine au mois de juin par le NPCSC crée un arsenal juridique permettant à la Chine d'exercer des représailles (dont la mise sous scellés, la saisie et le gel de biens) envers les entreprises appliquant des sanctions contre la Chine. Il vise plus particulièrement à lutter contre l'extraterritorialité du droit américain, après notamment l'adoption par les Etats-Unis du *Hong Kong Autonomy Act*. Cette loi promulguée par le président Trump en Juillet 2020 après un vote au Congrès avait introduit la possibilité de sanctions américaines pour toute institution financière effectuant des transactions avec des personnes identifiées comme ayant contribué matériellement à « l'échec du gouvernement chinois à se conformer à ses obligations en vertu de la déclaration jointe sino-britannique et de la Basic Law ».

En l'état, le vote d'une telle loi placerait les banques présentes à Hong Kong dans une situation complexe en les plaçant face à un choix difficile : prendre le risque de se voir interdire le règlement de transactions en dollars si elles refusent de se conformer au *Hong Kong Autonomy Act*, ou celui de voir leurs actifs gelés voir saisis si elles mettent en application les sanctions américaines.

## **Macao**

### **Commerce extérieur : les importations de Macao ont augmenté de 143,6% au cours des 7 premiers mois de l'année**

Au cours des sept premiers mois de l'année, les importations macanaises ont augmenté de 143,6% à 11,11 Mds USD : celles en provenance de Chine continentale ont progressé de 127,3% (à 3,69 Mds USD) et celles venant de l'UE de 188,7% (à 3,46 Mds USD). En juillet, les importations ont augmenté de +111,% en g.a. à 1,92 Md USD ; tirées par les achats de téléphone portables, bijoux en or, montres et maroquinerie.

Les exportations restent mineures, mais ont augmenté de +29,5 % à 970 M USD au cours des 7 mois 2021 en particulier vers Hong Kong (+33,6% à 680 M USD) et les États-Unis (+33,4% à 47,9 M USD).

Les importations hongkongaises en provenance de France augmentent, selon les douanes locales de 299,4% à 1,88 Md USD au cours de ces 7 premiers mois. La France demeure le 1er fournisseur européen devant l'Italie et la Suisse avec une part de 16,9% des importations totales de Macao.

### **Chiffres de la croissance au 2<sup>ème</sup> trimestre : le PIB macanais rebondit de 69,5% au T2-2021**

Le produit intérieur brut de Macao rebondit de 69,5 % (g.a) en termes réels au deuxième trimestre 2021, après une contraction de 0,9 % au cours du T1 2021. Par constituant du PIB, les exportations de services ont augmenté de 555,6 % en g.a (+1 089,7% pour les exportations de services de jeux, +1 328,3 % pour les autres services) et

les exportations de biens de 606,9 % (g.a). Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de +8,8 % en g.a. La formation brute de capital fixe (FBCF) est en hausse de 10,1% et les dépenses de consommation des administrations publiques de 0,4%.

En ce qui concerne les entrées de visiteurs sur le sol macanais, une nette reprise a été enregistrée en juillet avec 789 407 visiteurs (+49,4% par rapport à juin 2021), les revenus des casinos augmentant de leur côté de 70,1% en glissement annuel à 7,7 Mds USD au cours des huit premiers mois de l'année 2021. En août 2021, ils se sont toutefois contractés de 47,4% par rapport à juillet, réalisant ainsi leur plus mauvais mois depuis septembre du fait de la reprise épidémique dans 17 provinces en Chine, avec également 4 cas positifs identifiés à Macao. L'amélioration rapide de la situation épidémique en Chine a toutefois permis d'assouplir les conditions d'accès au territoire de Macao, avec une période de validité des tests Covid-19 pour les personnes en provenance du Guangdong ramenée à sept jours à partir du 25 août (contre 48h auparavant), de même pour l'ensemble des autres zones à faible risque en Chine à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

*Retour au sommaire ([ici](#))*

# Taiwan

## Balance des paiements : l'excédent du compte courant atteint 28 Mds USD au T2

D'après la dernière [publication de la Banque centrale de Taïwan \(CBC\) portant sur la balance des paiements](#), l'excédent du compte courant s'est établi, au 2ème trimestre, à 28 Mds USD (contre 21 Mds au T2 2020). Il provient essentiellement du commerce de biens (excédent de 22,1 Mds USD, contre 16,2 Mds USD au T2 2020), en raison de la forte demande externe adressée aux industries des TIC et du rebond des secteurs industriels traditionnels tels que [la métallurgie \(+33,2% sur les six mois de l'année selon les douanes taiwanaises\)](#), [les plastiques \(+49,7%\)](#) et [les machines-outils \(+26%\)](#). Au T2 2021, les sorties nettes du compte financier s'élèvent à 25 Mds USD (contre 15,1 Mds au T2 2021) : les IDE enregistrent un solde négatif de 1,6 Mds USD avec une augmentation des sorties (+3,1 Mds USD) supérieure à celle des entrées (+1,5 Mds USD) ; les mouvements sur les dérivés diminuent avec un solde de -1,2 Mds USD. Les investissements en portefeuille affichent un solde négatif, tiré par des investissements importants des compagnies d'assurance dans les titres de créance (*debt securities*) à l'étranger (22,1 Mds USD) et une baisse concomitante des investissements étrangers dans les actifs taiwanais (equity) (-0,7 Mds USD).

## Commerce bilatéral : les exportations françaises vers Taïwan progressent de près de 12% au 1er semestre

Selon les douanes françaises, [le commerce de biens entre la France et Taïwan s'est élevé à 2,6 Mds EUR au premier semestre](#), soit une augmentation de 18,1% par rapport au S1 2020. Les exportations françaises progressent de 11,9% pour atteindre 891,8 M EUR, notamment en raison de la forte croissance du secteur des « Produits de la construction aéronautique et spatiale » (80,1 M EUR, contre 7,5 M EUR sur les six mois 2020). Hors aéronautique, nos exportations restent stables (+2,8%). Parmi les autres produits les plus demandés, les « Produits chimiques, parfums et cosmétiques », avec 177,8 M EUR (+4,5%), restent le 1er poste d'exportation hors avions, suivis des « Produits des industries agroalimentaires (IAA) » (137,5 M EUR; +16,8%), des « Produits informatiques, électroniques et optiques » (126,2 M EUR; -24,6%), des « Textiles, habillement, cuir et chaussures » (87,7 M EUR; +33,3%) et des « Produits pharmaceutiques » (71,8 M EUR, -3,5%). Les importations en provenance de Taïwan augmentent de 21,5% pour atteindre 1,7 Mds EUR, soutenues par la demande de composants électroniques (401 M EUR, +20,9%), d'ordinateurs et d'équipements périphériques (228 M EUR, +25%) et de cycles et motocycles (169 M EUR, +23,5%). Au final, le déficit commercial de la France progresse de 33,9% à 828 M EUR.

## PIB : la croissance économique atteint 8,19% au premier semestre

[Après 8,92% au T1 et 7,47% au T2 la croissance taiwanaise atteint 8,19% au premier semestre \(DGBAS\)](#). Elle bénéficie de la forte spécialisation de Taïwan dans l'industrie des TIC, en particulier dans les semi-conducteurs, et d'une demande externe soutenue par le développement de la 5G, du télétravail, de l'enseignement à distance et de la reprise économique en Chine et aux USA, ces deux pays représentant plus de 50% des exportations taiwanaises. Au premier semestre l'excédent commercial progresse de 45,7% à 31,8 Md USD et il pourrait atteindre 68 Md USD sur 12 mois selon le DGBAS. La gestion efficace de la crise sanitaire permet à Taïwan de bénéficier de transferts d'activité notamment dans le secteur de l'électronique (test et emballage des semi-conducteurs) en provenance de pays appartenant à la même CVM (Malaisie, Vietnam, Thaïlande,...). Les secteurs

de la restauration, des loisirs et de l'hôtellerie ont été en revanche durement impactés par la pandémie notamment suite à la hausse subite des cas de Covid-19 à la mi-mai. Avec zéro cas de Covid-19 hier, les autorités ont à nouveau repris le contrôle de la situation sanitaire alors que le programme de vaccination a rattrapé une bonne partie de son retard. Toutefois, en limitant l'accès au territoire taïwanais aux seuls détenteurs d'une carte de résident (ARC), les mesures sanitaires ralentissent la mise en œuvre de projets critiques nécessitant la présence d'experts étrangers (industrie des semi-conducteurs, contrôle aérien, cartes bancaires, éolien offshore,...). La croissance est également tirée par le secteur du BTP malgré la forte thésaurisation immobilière à Taïwan (876000 appartements étaient inoccupés, en 2020, soit 11,94% du parc immobilier selon le ministère de l'Intérieur). La construction de nouvelles tours de bureaux, notamment à Taipei, semble indiquer, par ailleurs, un regain d'intérêt de la communauté d'affaires internationale pour cet acteur clef des chaînes de valeur de la région indopacifique.

### **Climat : le gouvernement lance une alliance pour atteindre l'objectif zéro émission nette de GES en 2050**

[Le Vice-Président William Lai a inauguré, le 2 septembre, l'alliance pour le « Net Zero » qui associe 27 grands groupes taïwanais](#) des secteurs de l'industrie et des services (TSMC, CTCL, ASE, Foxconn, Lee & Li, AUO, China Steel, Taiwan Cement, Far Eastern Group, Chungwha Telecom, Shin Kong Financial Holding,...). Ces entreprises représentent 40% du PIB taïwanais et 20% des émissions. M. Lai est revenu dans son propos sur l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles qui affectaient tous les pays. Le dérèglement climatique était à l'origine de catastrophes dont le coût en vies humaines et économique ne cessait d'augmenter. Si Taïwan ne faisait pas partie des principaux émetteurs de GES, son volume d'émission par habitant restait néanmoins significatif compte tenu de l'importance de l'industrie dans l'économie [36% du PIB] et de la part des énergies fossiles dans le mix énergétique. Taïwan avait par conséquent adopté, dès 2016, un nouveau mix énergétique à l'horizon 2025 (Gaz naturel : 50%, charbon : 30% et ENR : 20%) et de nombreux industriels taïwanais sont d'ores et déjà engagés dans la réduction de leur empreinte carbone. La stratégie « Net Zero » à l'horizon 2050 annoncée par la présidente Tsai Ing-wen ne pouvait réussir que si l'ensemble des acteurs concernés travaillaient de façon coordonnée. Le vice-ministre de l'économie Tseng a indiqué de son côté que les importations d'énergie représentaient 10% du PIB taïwanais et que le nouveau mix énergétique visait à réduire la dépendance de Taïwan dans ce domaine grâce au développement des énergies renouvelables. Cette stratégie pouvait devenir un nouveau moteur de croissance de l'économie taïwanaise en raison de ses effets induits dans l'innovation et la création d'emplois.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Jean-Marc Fenet  
Rédacteurs : Lennig Chalmel, Zilan Huang, Yang Jingxia, Furui Ren, Kimberley Le Pape, Antoine Moisson, François Lemal, Camille Paillard, Dominique Grass, Li Wei, Florian Surre, Odile Huang, Charlotte Lau, Chen Cheng, Max Chang, Thomas Carré, Orhan Chiali, Alain Berder

Revu par : Axel Demenet

Pour s'abonner : [camille.paillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:camille.paillard@dgtresor.gouv.fr)